

Se Déplacer Autrement en Région Lyonnaise.

Coordination d'associations affiliée à la FNAUT et à FNE.

Siège social : MRE, 32 rue St Hélène 69002 Lyon.

Correspondance : MRE et 6 Le Mont Lory 69230 St Genis-Laval.

Tél / Fax : 04 74 72 89 99 et Tél. : 04 78 56 34 82, Fax : 04 78 56 87 21.

Site: www.darly.org

Le stationnement sur voirie dans l'agglomération lyonnaise.

Rassemblement de données et perspectives.

Ce document complète ceux déjà élaborés sur les parcs-relais et les parcs publics de stationnement. Le stationnement de surface, gratuit, continue à être le mode de stationnement massivement dominant. Avec tous les abus et toutes les difficultés pour les limiter. Cette note résume les informations réunies peu à peu par DARLY depuis plusieurs années.

1- Données générales, Communauté Urbaine et Lyon.

Il y aurait sur la COURLY 550 000 véhicules, stationnant 95 % du temps.

120 000 personnes extérieures viendraient y travailler quotidiennement (Lyon Figaro 12-1-99).

On a évalué les places de stationnement publiques sur Lyon à 150 000 :

- 17 000 en parcs publics.
- 16 000 en parcs privés.
- 15 000 payantes sur voirie.
- Et donc environ 110 000 places de surface gratuites. Les résidents n'occuperaient que 10 % des emplacements ??? (J L Touraine, 15-12-01).

Les automobilistes fréquentant le centre de Lyon sont d'origine très diverse. Ainsi, l'enquête de 1995 sur le stationnement des quais du Rhône donne :

Lyon 26 % -1^o couronne 28 % -2^o couronne 20 % -hors Grand Lyon 26 %.

L'espace public représente 30 % de la ville. Pour mémoire, l'estimation à Los Angeles est de 60 %. La Croix Rousse serait un des quartiers les plus denses d'Europe.

Le nombre de places privées et offertes sur le lieu de travail est inconnu. 30 % des possesseurs de véhicules au centre auraient un garage, 85 % au Point du Jour. Le coût d'investissement d'un garage privé varie énormément : 250 000 F rue Victor Hugo, 150 000 sur les pentes, 30 000 à Vaulx (Le Progrès 25-3-02). La location est autour de 350-500 F/mois, la rentabilité du placement financier est annoncée à 7-10 %.

La pression automobile est croissante. Depuis 15 ans, il est nécessaire d'installer des aménagements physiques pour empêcher les véhicules de stationner sur les trottoirs, au mépris de l'article 37-1 du code de la route. La COURLY en installe 4000 par an, pour un budget de 5 MF (Le Progrès 26-3-98). A contrario, l'absence d'équipement est maintenant perçu comme une autorisation de stationner.

Dans une interview (Le Progrès 21-5-01), Gilles Buna explique : " Il y a une volonté forte pour que la requalification des espaces publics porte sur l'ensemble de la ville de Lyon. Elle manque d'espaces verts. Il faut une grande politique de petits projets ".

2- Lyon, quartiers centraux, essentiellement la Presqu'île.

21 –Les modalités de stationnement sur les 15 000 places payantes du centre ont nettement évolué depuis le PDU, en recherchant la rotation des véhicules des non résidents. Ainsi :

- au 1-4-98 , hausse des prix :
 - Hypercentre : de 12 à 15 F/heure, 1 h 30 maxi..
 - Centre de quartier : 10 F/heure, 1 h 30 maxi.
 - Moyenne durée : de 8 à 9 F/heure, 3 h maxi.
 - Longue durée : baisse de 8 à 4 F/heure, durée non limitée.

Le tarif résident passe de 22 à 15 F/jour. (le Progrès 25-3-98).

- Au 1-4-99, 2 vignettes résidents peuvent être délivrées par famille (Le Progrès 13-4-99), au tarif abaissé de 15 F/jour. Sont exclues les artères les plus commerçantes.

- En janvier 2001 est mise en place pour un essai de 18 mois l'opération " point Rapido " : stationnement gratuit 10 minutes rues de la Charité et Président Herriot. (Le Progrès 22-1-01). En juin 2002 , c'est un constat d'échec, l'opération est arrêtée.

- Au 1-1-02, à l'occasion du passage à l'Euro, des évolutions sont apportées : (Le Progrès 13-12-01).

- Suppression de la zone longue durée, passage donc à 3 zones : Presto, Chrono et Tempo...
- Introduction de 15 premières minutes gratuites.
- Tarif de 2,5 euros pour la nuit sur le quai, Romain Rolland.
- Les forfaits pour résidents peuvent être mensuels, hebdomadaires ou journaliers.

En juin 2002, on constate que le premier quart d'heure gratuit ne semble pas " porter ses fruits en marge du tout répressif " (Lyon Figaro 6-6-02). Le stationnement en double file se généraliseIl sera combattu ...après le 10 juin ! " Jusqu'ici, la perspective d'une amnistie a rendu vaine toute tentative de verbalisation ", note le commandant JP Hendrickx, de la DDSF (Lyon Figaro 6-6-02).

22- " Le stationnement à Lyon : la grande débrouille " (Titre du Progrès, 7-5-00).

Les études du CERTU l'avaient montré. En zone payante, le taux de paiement est de 30 %, le taux de verbalisation journalier de 5 % ! Avec une amende de 75 F (11.4 €) risquée tous les 20 jours, un mois de stationnement ne revient qu'à...75 F (sauf peut-être en Presqu'île ?).

L'article du Progrès le confirme et illustre toutes les tactiques possibles :

- " Je prends en moyenne un PV à 75 F tous les 2 mois, nettement moins cher que les tickets ".
- " Je mets 1 €, je suis tranquille pour un bon moment ".
- " Je surveille le passage de la police municipale ".

J.L.Touraine le reconnaît : " Nous avons du mal à faire respecter le paiement des 15 000 places sur voirie " (Le Progrès 13-12-02). Au point que la mairie de Lyon voudrait déléguer ce contrôle, et les PV. J L Touraine : " Les 300 policiers municipaux doivent avant tout veiller à la tranquillité publique " (Le Progrès 29-9-01). Mais faire appel à un prestataire demande une évolution de la loi.

23- Les problèmes de stationnement s'étendent aux quartiers.

" Le stationnement à la Croix Rousse...le cauchemar des habitants ". (Titre du Progrès 10-12-99).

Une habitante : " Autant ne pas déplacer son véhicule quand on a eu la chance de trouver une place ". Et pourtant, le parc Ambre de 385 places n'est pas plein malgré un abonnement à 350 F.

St Just-St Irénée-Fourvière est contre l'extension du stationnement payant (Le Progrès 22-9-01). "

Notre quartier ne veut pas être traité comme le centre ville ". " des automobilistes de l'Ouest se garaient dans le quartier avant de prendre TCL ". Pourtant, résidents et commerçants sont partagés.

La place du Bachut a été interdite de stationnement par des plots. (Le Figaro 1-3-02). Grosse émotion locale, et protestation de la Maison de la Danse. On applique dorénavant l'interdiction de jour, et l'ouverture pour le public en soirée, en attendant un parc souterrain ?

3- Le problème s'est étendu à l'ensemble des communes de la Communauté Urbaine.

A Tassin, la municipalité annonce la volonté de favoriser la rotation des véhicules et le commerce local au centre (Le Progrès 28-12-01), en s'inspirant de l'exemple lyonnais.

Le parking de surface de l'horloge est mis en zone spéciale jaune, avec possibilité d'un abonnement annuel de 230 €, déductible des frais généraux, et tourné vers les commerçants.

A Oullins, une étude de la Chambre de Commerce a montré que 300 places publiques sur 915 offertes dans le centre étaient bloquées par les commerçants eux-mêmes ... alors qu'ils réclament des stationnements pour leurs clients ! (Le Progrès 11-11-99 , 25-4-00).

En attendant un parc souterrain de 350 places, la municipalité a tenté sur 3 mois l'expérience de "parking futé", sur le modèle de Dijon. Sur 2 places centrales totalisant 160 places, 3 agents encaisseurs payés par LPA font payer la durée exacte de stationnement, à 0.75 € /heure (Le Progrès 31-3-02).

Ce fut une tempête locale ! Des riverains et commerçants ont crié au scandale. " Les agents se sont faits engueulés toute la journée ". Le taux de paiement est monté à 50 %, contre 15 % avant. L'expérience vient d'être arrêtée. (Le Progrès 15-7-02). Pour le Maire : " Oullins est trop petite pour la rotation. La ville a besoin d'une gestion du stationnement, une nouvelle formule sera lancée ".

St-Genis-Laval a instauré une nouvelle gestion du stationnement central courant 1999, avec 3 zones séparant les usages :

- 110 places en zone rouge, 30 mn gratuites maxi. Horodateur.
- 244 places en zone bleue, pour 1 h 30 maxi , sauf riverains.
- 287 places en zone verte, à la demie journée pour commerçants, employés...

Après 6 mois de fonctionnement : satisfaction, même s'il reste quelques tricheurs, et quelques ajustements à faire (Le Progrès 8-1-00).

Ste-Foy-les-Lyon s'est inspirée en juin 2000 de l'expérience de St-Genis-Laval, en créant dans le bourg aussi 3 zones :

- rouge : 177 places payantes, 1 h30 maxi.
- Orange : 108 places gratuites , 1 h30 maxi.
- Vert : 225 places les plus éloignées, gratuites, pour 24 h maxi.

Le stationnement à proximité des commerces en est nettement facilité.

Un aménagement original : le parc public payant Gensoul de 21 places payantes en rez de chaussée d'un immeuble neuf, permettant de dégager une place publique contiguë.

Bron a lancé en 2000 pour un an un test national du disque européen (Le Progrès 10-11-00), déjà utilisé dans 9 pays. La ville cherche au centre gratuité et rotation, avec 2 zones : maxi 0 h 30 et maxi 1 h 30.

" Il va obliger les gens à se discipliner, commerçants y compris ". Des riverains ont réagi négativement.

Pour Brignais , le Progrès du 28-3-2000 titre : " Des places de stationnement pour les commerçants ou pour les clients ? 30 " commerçants –ventouses " bloquent les places devant leur magasin en zone bleue. Le bureau d'étude Transitec a fait pour la mairie une étude du stationnement central :

1043 places, " plus qu'on ne pensait ", dont 13 % en zone bleue centrale. La verbalisation y est très faible .Une place sur 8 est ventouse. Pour le bureau d'étude, il y aurait assez de places.

La mairie entend créer cependant 50 places supplémentaires.

A Caluire, Cuire le Haut cherche des parkings désespérément (Le progrès 17-2-00).

Dardilly veut dégager la place de l'église, avec de petits parcs locaux.

A Villeurbanne, un parking provisoire gratuit bientôt payant ? (Le Progrès 19-6-02) aux Gratte Ciel.

Réactions d'usagers : - " En tous les cas, je ne vais sûrement pas payer ! "

- " Je n'habite pas ici, c'est pratique de trouver une place gratuite "

" Si ça devient payant, j'irai de nouveau squatter le parking Carrefour, comme beaucoup "

4-Les autres acteurs du stationnement.

Les immeubles de bureau, même après la diminution prévue au POS, créent de nombreuses places.

Le Progrès du 25-5-99 dessine par exemple les 7 nouveaux programmes de la Part Dieu, soit 120 000 m2 de bureaux. Ceci correspond à environ 2500 places de stationnement...dans un quartier très desservi par des transports publics.

L'année 2000 a vu commercialiser 230 000 m2 de bureaux dans l'agglomération.(Le Progrès 3-2-01).

Le commerce périphérique, pourtant limité, continue à augmenter les places pour les clients . Ainsi 200 places créées par Auchan Basses-Barolles, s'ajoutant aux 1700 existantes (Le Progrès 9-3-99).

En mai 2000 s'ouvre à Brignais le cinéma multiplexe CGR, avec 1000 places (Le Progrès 11-5-00).

Les cars de tourisme vont stationner à la place des voitures (Le Progrès 8-7-02). Essai en centre ville.

5-Analyses et commentaires (P.Grosjean)

A Lyon, et encore plus ailleurs dans la COURLY, le stationnement sur voirie est prépondérant. Il occupe tout l'espace accessible....Il continue d' être perçu avant tout comme gratuit et libre...Dans ces conditions, toute expérience basée sur une certaine discipline de l'usage est rapidement condamnée :points Rapido, quart d'heure gratuit, agents encaisseurs ! Même une zone bleue est illusoire.

Dans les conditions réglementaires et pratiques actuelles, il est inutile de tenter d'augmenter les zones payantes, pourtant très limitées. Il est essentiel de traiter de façon concertée et ferme le stationnement des commerçants et employés, qui revendiquent haut et fort des parkings pour les clients....et en occupent indûment de l'ordre de 30 %. Il faut impérativement écarter ces places des emplacements courte durée avant de procéder à tout ajustement du stationnement des clients.

*Quelques expériences dessinent des orientations possibles pour introduire un début de maîtrise - -
Segmenter les usages selon les parkings (St-Genis-Laval).*

- Courte durée près des commerces. Nombre restreint sur voirie.
- Moyenne durée un peu à l'écart.
- Demie journée plus loin.(places, espaces annexes, parcs....).

- Faire payer par abonnement les résidents et commerçants sur les parcs longue durée (Tassin).

- Bâtir de petits parcs payants en rez de chaussée d'immeubles (dont l'usage classique, habitat ou commerce, est de plus en plus difficile),en dégageant des espaces publics (Ste-Foy-les-Lyon)

L'action publique doit limiter de façon continue et tenace le nombre de places disponibles en surface de la ville. Il conviendrait d'appliquer l'orientation du PDU : " nombre de places de stationnement stable " en tenant compte de toutes les places, publiques et privées.

Le nombre de places publiques, notamment en surface, doit donc baisser de façon forte.

Sinon, nous ne ferons que déplacer et aggraver la question des déplacements : remplacer des automobilistes " vertueux " , passés aux parcs relais, aux TC ou aux modes doux, par d'autres, venant encore probablement de plus loin, et encore plus utilisateur de la voiture individuelle.

P.Grosjean, septembre 2002.